

SÉMINAIRE FINAL DE VALORISATION



STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR DÉVELOPPER ET OPTIMISER LE TUTORAT EN ENTREPRISE
DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION
FR/06/B/P/PP-152512

BZB – Centres de formation aux métiers de la construction - KREFELD (DE) – Bökendonk 15-17
Tél. +49 2151 51 55 10

Jeudi, 25 septembre 2008

RELEVÉ DES DÉCISIONS

1. Les produits COPILOTE ont une logique particulière : il s'agit des maquettes communes qui doivent être adaptées aux spécificités de chaque pays. Les partenaires ne souhaitent pas modéliser et uniformiser. Bien au contraire, chaque produit national doit tenir compte de plusieurs facteurs :
 - besoins nationaux,
 - contexte national,
 - moyens disponibles,
 - hiérarchie de priorités,
 - degré d'urgence,
 - objectifs particuliers.
2. L'utilité du projet se manifestera par la façon dont ses produits seront diffusés, valorisés, utilisés et transformés. Par conséquent, chaque partenaire est tenu de livrer, avec son rapport financier, un plan de valorisation, de diffusion et d'utilisation des résultats. Le promoteur en fera une synthèse qui sera incluse dans le rapport final.
Le plan de valorisation, de diffusion et d'utilisation doit être livré au promoteur du projet pour le 31 octobre 2008.
3. **Le rapport financier est également à transmettre au promoteur pour le 31 octobre 2008.**
Ainsi, chaque partenaire doit compléter le tableau financier habituel, en y joignant toutes les pièces justificatives exigées (voir manuel administratif et financier pour le détail), tout en veillant plus particulièrement à la transmission des justificatifs des frais de salaire. Les pièces justificatives déjà fournies ne sont pas à retransmettre. Le tableau financier habituel, dûment complété, doit être expédié, à la fois, par e-mail et par la poste, daté, signé et tamponné.
4. Le CREDIJ doit fournir, en sa qualité d'évaluateur interne et de partenaire, un rapport sur le suivi méthodologique et qualitatif du projet, et plus particulièrement sur l'évolution de celui-ci grâce à l'accompagnement apporté. Ce document doit être transmis au promoteur pour le 31 octobre 2008 et constituera une annexe que le promoteur joindra au bilan qualitatif à transmettre à l'agence nationale.

5. Comme il a été déjà signalé dans le compte rendu de la réunion de Gijón, les partenaires ayant acheté **du matériel informatique peuvent déclarer, au maximum, 50% des coûts comme frais d'utilisation** pour le projet COPILOTE. Ces partenaires (Budowlani, BZB, CREDIJ) sont, par conséquent, priés de modifier leurs documents financiers dans ce sens.
6. Les partenaires sont également tenus de **transmettre au promoteur toutes les traductions effectuées**, et plus particulièrement celles pour lesquelles les factures sont présentées. Il s'agit, en fait, non seulement de justifier les dépenses engagées, mais également de prouver l'utilité des traductions effectuées et d'enrichir les rubriques « Productions » et « Bibliothèque » du site www.copilote.org.
7. Le site www.copilote.org sera simplifié, mieux orienté sur la présentation des productions et donnera lieu à la **naissance de la mémoire vive du projet**. La partie « espace réservé » disparaîtra après l'acceptation du rapport définitif par l'agence Europe Éducation Formation France. Le site continuera à exister encore pendant deux ans et sera ensuite incorporé au sein du site www.reforme.org, actuellement en restructuration pour accueillir les résultats des projets menés par le réseau transnational REFORME.
8. Les partenaires s'engagent, également, à fournir au promoteur des emplacements électroniques et des liens électroniques nationaux contenant et permettant de promouvoir les productions du projet COPILOTE.
9. Les partenaires transmettront tout document national, publié soit par eux-mêmes soit par d'autres organismes, abordant le projet et ses résultats. Ces documents seront également regroupés sur le site du projet.
10. Enfin, les partenaires sont demandés de **fournir les noms et les adresses des organismes auxquels ils adresseront la brochure d'information** sur le projet (soit celle présentée préparée par le promoteur en français, en anglais et en allemand, soit une mouture nationale).
11. Les fiches opérationnelles (encore en fabrication) seront communiquées à tous les partenaires (en français et en anglais) par le promoteur le 30 novembre 2008 au plus tard (échéance pour la remise du rapport définitif par le promoteur).
12. En outre, le CCCA-BTP lancera, en toute probabilité avant la fin de l'année 2008, un **journal des tuteurs**, en tant qu'élément structurant le dialogue avec cette population et dont la vocation sera de les informer et de les aider dans l'exercice de leur fonction tutorale. Ce journal, réalisé avec des moyens financiers propres du CCCA-BTP, constituera l'une des conséquences directes du projet COPILOTE.
13. Chaque partenaire est autorisé à s'appuyer sur les productions du projet COPILOTE pour produire ses propres documents et supports, tout **en citant obligatoirement la source**.



BZB

Bildungszentren des
Baugewerbes e.V.